



# Poney-Club & Centre Equestre de CHAVILLE



[chaville@equivil.fr](mailto:chaville@equivil.fr)



[www.equivil.fr](http://www.equivil.fr)

7 Rue de l'Étang Saint Denis 92 370 CHAVILLE ☎ 01 41 15 15 15

gestion : Poclas, 22 Grande rue 95460 Ezanville, ✉ [equivil@equivil.fr](mailto:equivil@equivil.fr), N° intracommunautaire FR 95 320 877 418 00014

2 0 2 5 / 2 0 2 6

## COTISATION EQUIVIL + LICENCE FFE + ASSURANCE

- 50€. A régler une fois par an

## FORFAIT + TROIS SAISONS = équitation à volonté

Tarifs : Poney : 700 € Cheval : 920 €

Du lundi 1 septembre au 28 juin hors vacances scolaires.

Ce forfait permet de monter à cheval gratuitement en +.

Des « séances + » sont programmées chaque semaine.

Elles sont accessibles à des cavaliers de tous niveaux qui peuvent s'inscrire à une séance + selon les places disponibles.

**Voir notre offre « poney découverte » sur [equivil.fr](http://equivil.fr)**

## FORFAIT AUTOMNE-HIVER hors vacances scolaires

- du lundi 1 septembre au dimanche 22 février

Tarifs : Poney : 520 € Cheval : 660 €

## FORFAIT HIVER PRINTEMPS hors vacances scolaires

- du lundi 09 mars au dimanche 28 juin

Tarifs : Poney 340 € Cheval : 430 €

## OPTION ANNULATION

Option pour le remboursement suite à l'arrêt définitif +100€

## TARIF SPECIAL GROUPE

Forfait équitation pour le groupe pendant les horaires scolaires

Forfait groupe 10 séances : Poney : 930 € Cheval : 1030 €

Hors forfait par séance : poney : 140 € ou cheval : 170 €

## LES TARIFS comprennent sur facture détaillée:

L'accès et l'usage des installations sportives  
et l'encadrement équestre comprenant 5.5 % de TVA

## REGLEMENT par chèque bancaire ou ANCV

à l'ordre de C E C ou Centre Equestre de Chaville

## Bienvenue au club



Les poneys et  
les chevaux  
vous attendent  
pour découvrir  
l'équitation et le  
monde du cheval.

### Rendez-vous cavalier

Prénom/nom :

Heure :

Jour :

Cours :

## RECU POUR REGLEMENT D'EQUITATION

Prénom/Nom de la personne ayant réglé:

Mode de règlement : Montant :

*Facture disponible sur demande après enregistrement et encaissement*

**Vous avez été accueilli et  
votre règlement a été encaissé par :**



# Poney-Club & Centre Equestre DE CHAVILLE

Horaires prévisionnels des séances sur [www.equivil.fr](http://www.equivil.fr)

## Plein d'activités le dimanche et à toutes les vacances

Stages de découverte, passage des galops, promenades, compétitions, animations...

Tout sur [www.equivil.fr](http://www.equivil.fr)

Retrouvez-nous sur  
**facebook**   
**chaville-equivil**

## Séjours pour les 6/14 ans aux vacances scolaires



### En Sologne

## À la ferme d'Otefond

Stage équestre en pleine nature

Aller et retour Paris

Proche de la Porte Maillot

Renseignements et inscriptions  
auprès du club ou au secrétariat:  
22 Grande Rue, 95 460 Ezanville

Tout sur [www.equivil.fr](http://www.equivil.fr)

« Otefond »

 02 54 83 86 69

 [otefond@equivil.fr](mailto:otefond@equivil.fr)

## REGLEMENT INTERIEUR

- ◆ Le port du casque protecteur conforme aux normes en vigueur est obligatoire.
- ◆ Il est recommandé d'être à jour de ses vaccinations.
- ◆ Il est reconnu que les avis médicaux sont effectués et favorables à la pratique de l'équitation
- ◆ La durée des séances est d'environ +/- 50 minutes
- ◆ Tout accident survenant hors des séances d'équitation ne saurait incomber au club.
- ◆ Les tarifs sont établis pour l'année scolaire et comprennent l'accès et l'usage des installations sportives et l'encadrement équestre avec 5.5 % de TVA.
- ◆ Les conditions de participations aux compétitions et aux animations sont affichées au club.
- ◆ Le forfait d'équitation est personnel, c'est un contrat à un prix préférentiel exécutable jusqu'à son terme conformément à l'article 1212 du code civil. Il est automatiquement supprimé à son échéance.
- ◆ Hors l'option annulation définitive du forfait, en aucun cas, l'inscription, le forfait et les autres prestations réservées ne sont remboursables, même en cas de désistement ou pour tous cas de force majeure indépendante du centre équestre.
- ◆ En cas de fermeture du club pour cause de force majeure, des solutions de remplacement seront proposées.
- ◆ Les séances non effectuées à l'initiative du Cavalier sont définitivement perdues.
- ◆ Une inscription prise en mai/juin, peut être annulée par écrit avant le 1<sup>er</sup> septembre suivant.
- ◆ Les chiens sont interdits dans l'enceinte du club.
- ◆ Il est interdit de fumer et vapoter dans l'ensemble des installations équestres.

**Les conditions d'Assurance Cavalier Individuelle Accident et Responsabilité Civile sont définies sur la Licence Fédérale et affichées au club**